



ARRETE N° 2025 - 712
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Place de Stationnement
Parking Cours des Fossés
JOB BRETAGNE NORMANDIE
Du Lundi 15 Décembre 2025
Au Mercredi 31 Décembre 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société Job Bretagne Normandie – Route de Trouville – La Cour du Moulin – 14510 Houlgate, afin dans le cadre de travaux de peinture, pour le Cabinet Afigec, de réserver une place de stationnement, Parking Cours des Fossés, Du Lundi 15 Décembre 2025, au Mercredi 31 Décembre 2025, hors week-end et jours fériés,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société JOB BRETAGNE NORMANDIE est autorisée, dans le cadre de travaux de peinture, pour le cabinet Afigec, de réserver une place de stationnement, Parking COURS DES FOSSES, Du LUNDI 15 DECEMBRE 2025, au MERCREDI 31 DECEMBRE 2025, hors week-end et jours fériés.

ARTICLE 2 : La place de stationnement est à réserver par le Demandeur.

ARTICLE 3 : Un panneau réglementaire avec affichage du présent Arrêté sera mis en place par le Demandeur.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

**Fait à HONFLEUR, le 12 Décembre 2025
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation,
Jérôme HAMEL**

